

Incinérateur de Québec

Chronologie des dépassements d'émissions toxiques et réactions de la Ville de Québec pour la période de 2004 à 2018

Ce document a été produit par Jean-Yves Desgagnés, citoyen de Limoilou, à partir d'une recension des articles parus dans différents médias du Québec, accessibles sur Internet, et traitant de l'incinérateur de la Ville de Québec.

Au cours de la période 2004-2018, l'incinérateur a fait l'objet de près d'une trentaine d'articles traitant principalement des dépassements d'émissions toxiques. À chaque fois, les porte-parole de la ville qualifiaient le dépassement d'incident ponctuel.

Ce dossier démontre plutôt que l'incinérateur de la Ville de Québec, depuis sa construction en 1974, a toujours rejeté dans l'air des résidents des quartiers centraux des dioxines, furannes, métaux lourds, mercure et autres substances toxiques et cancérigènes mettant en danger la santé des résident.e.s des quartiers centraux.

En 2017, devant la récurrence des dépassements, les responsables de la Ville de Québec reconnaissent qu'une des causes des dépassements était l'absence de brûleurs au gaz permettant d'augmenter et de maintenir la température, et ainsi d'éliminer plus de contaminants. Au moment de produire ce document, ceux-ci n'avaient toutefois pas toujours pas été installés.

Par ailleurs, à lumière de cette dernière reconnaissance, une question s'impose :

Pourquoi la Ville de Québec a-t-elle attendu jusqu'en 2017 pour reconnaître que les brûleurs au gaz étaient un équipement essentiel pour le fonctionnement d'un incinérateur, alors qu'un tel équipement est recommandé depuis 1989 par le Conseil canadien des ministres de l'environnement dans ses [Lignes directrices relatives au fonctionnement et aux émissions des incinérateurs de déchets solides urbains](#) ?

Québec, le 9 septembre 2018

Date	Source	Natures des incidents et réactions de la Ville de Québec
2004	<p data-bbox="359 743 651 808" style="text-align: center;"> Voir Québec Auteur : Claude Giguère </p>	<p data-bbox="1142 191 1388 217" style="text-align: center;">Nature de l'incident</p> <p data-bbox="726 228 1808 254">État de situation sur les émanations toxiques et leur dangerosité ou non pour la population</p> <p data-bbox="682 300 1850 358">Marcel Baril, chercheur au Département de physique de l'Université Laval, est l'un des rares scientifiques à s'être récemment penché sur la toxicité des émissions de l'incinérateur de Québec.</p> <p data-bbox="688 370 1843 574">Pour en savoir plus sur la présence de métaux lourds, de vapeurs et de gaz nocifs fixés aux microparticules, Santé Canada lui a accordé 75 000 \$ et un délai de 12 mois. Si peu de gaz ont été décelés par les capteurs, il a été prouvé que certaines substances se fixent bien aux microparticules. Plus inquiétant, les analyses chimiques ont permis de démontrer la présence de plusieurs substances non identifiées. La conclusion? "Des travaux plus conséquents devront être réalisés."</p> <p data-bbox="695 586 1837 862">Aujourd'hui, Marcel Baril affirme ne pas avoir disposé de toutes les ressources nécessaires pour mener à bien sa tâche. "Je ne suis pas en mesure de dire si l'air est bon ou mauvais dans les environs de l'incinérateur. Oui, c'est une source de pollution, mais dans quelle mesure?" s'interroge-t-il. Le récent retraité va plus loin et remet en cause la volonté des autorités d'établir un vrai portrait des risques. "C'est de la poudre aux yeux, du spectacle, dit-il au sujet des faibles sommes accordées aux chercheurs. Si l'on avait entrepris une vraie étude, ç'aurait coûté jusqu'à un million pour trouver les substances dont on soupçonne la présence. Ils ont peur que des problèmes apparaissent si on cherche trop", affirme-t-il.</p> <p data-bbox="682 906 1850 1289">Selon le contrat qui le lie à la Ville, l'exploitant de l'incinérateur de Québec, Tiru (voir encadré) doit analyser lui-même, deux fois par année, la concentration de certains rejets nocifs "normés" (monoxyde de carbone, sulfates, acide chlorhydrique, certains métaux lourds). Cependant, il en va autrement pour ce qui est de la présence d'autres substances toxiques. Il revient ainsi aux autorités municipales de faire mesurer la concentration de dioxines, furanes, composés organiques semi-volatils, BPC, HAP ou NOX. Un tel contrôle a été commandé par la Ville et a été effectué en sous-traitance en juillet 2003; des dépassements de normes dans le cas du chlorophénol (CP), du chlorobenzène (CB) et du monoxyde de carbone (CO) ont été notés. Pour ce qui est de la présence de furanes et de dioxines – l'un des agents cancérigènes les plus puissants au monde -, des concentrations moyennes rencontrant les futures normes européennes auraient été enregistrées sur deux des quatre lignes d'incinération en 2003.</p> <p data-bbox="879 1300 1650 1326">Chose surprenante, le dernier test semblable remontait à...1993.</p> <p data-bbox="1148 1338 1381 1364" style="text-align: center;">Réaction de la Ville</p>

		<p style="text-align: center;">Benoit Delisle, du Service des travaux public de la Ville de Québec</p> <p>Ce délai s'expliquerait par le coût de réalisation des tests et par le fait que les substances en cause ne sont pas encore "normées", une situation appelée à changer, selon Benoît Delisle, du Service des travaux publics à la Ville de Québec. "La future réglementation devrait inclure l'obligation de procéder plus souvent à de tels tests, mais rien n'est encore officialisé", dit-il.</p> <p>"Il y aura toujours une incertitude scientifique au sujet de la santé, convient M. Delisle. Oui, nous aimerions que cette question soit réglée une fois pour toutes. Mais il faut aussi savoir que notre installation s'est améliorée et est très performante." L'ingénieur affirme qu'une part des sommes que désirent investir les autorités ira à l'amélioration du bilan environnemental. "Plus la combustion est constante, plus l'élimination des matières dangereuses est favorisée", dit-il, tout en rappelant la présence dans le quartier d'autres sources de pollution.</p>
2006	Le Devoir	<p style="text-align: center;">Nature de l'incident</p> <p>L'incinérateur de Québec arrive au troisième rang des sources majeures d'émissions de dioxines et de furannes en Amérique du Nord, toutes catégories confondues, selon le dernier inventaire de la Commission de coopération environnementale de l'ALENA, publié fin juillet.</p> <p>À Montréal, l'incinérateur Des Carrières avait été fermé en raison de ses rejets sur la ville des deux toxiques, qui viennent en tête de la liste des substances cancérigènes et mutagènes. Dans l'édition 2002 du même bilan continental, l'incinérateur de Québec arrivait en première position pour ses émissions de polluants organiques persistants, dont la Convention de Stockholm demande l'arrêt total.</p> <p>C'est pourquoi le Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets (FCQGED) a demandé hier à la Ville de Québec de réduire la combustion de ses déchets en haussant son taux de récupération et de recyclage, qui plafonne autour de 33 % alors que la politique provinciale exige d'atteindre pour 2008 un taux de récupération de 60 %.</p>

<p>2008 (17 h 00)</p>	<p>Le Soleil Éric Moreault</p>	<p style="text-align: center;">Nature de l'incident</p> <p>Les cheminés de l'incinérateur de Québec crachent des émissions polluantes qui dépassent largement les normes environnementales québécoises. Selon un relevé effectué en septembre, les émissions de dioxines et de furanes dépassent de 20 fois la norme alors que celles de monoxyde de carbone dépassent de cinq fois.</p> <p style="text-align: center;">Réactions de la ville</p> <p>«Ça nous préoccupe. On ne prend pas ça à la légère», explique Anne Beaulieu, la présidente du Comité de surveillance de l'incinérateur (CSI) et conseillère municipale dans Limoilou, où est situé l'incinérateur. Selon Mme Beaulieu, on a communiqué les résultats à la Ville à la fin d'octobre, qui a avisé le CSI il y a quelques jours. Une réunion d'urgence est prévue demain soir. La Ville devra avoir des explications sinon elle fera face à un barrage de questions, prévient-elle.</p> <p>Mais, en attendant, Québec se fait avare d'informations sur les causes de ces dépassements. On n'a pas retourné, hier, les appels du Soleil sur la question. Les émissions de dioxines atteignent habituellement les normes comme on peut le constater sur les nombreux relevés. Un problème de filtrage au charbon dans une cheminée a déjà causé un problème semblable à celui de septembre dernier.</p> <p>«Est-ce de même nature? Il semble que ce soit l'hypothèse privilégiée», souligne Mme Beaulieu. Un nouvel échantillonnage est prévu en décembre pour vérifier si les correctifs ont porté leurs fruits.</p> <p>Pour ce qui est du monoxyde, qui a toujours été le point faible de l'incinérateur, la question est plus problématique puisque les émissions ont toujours dépassé les normes. «La modernisation visait à atteindre les normes et ce n'est pas fait! On a mis des sommes importantes (des dizaines de millions de dollars). On veut voir les résultats!»</p>
<p>2008 (17h36)</p>	<p>Le Soleil Éric Moreault</p>	<p style="text-align: center;">Nature de l'incident</p> <p>Même incident mentionné précédemment</p> <p style="text-align: center;">Réactions de la ville</p> <p>Les dépassements enregistrés en septembre à l'incinérateur de Limoilou, «on ne l'accepte pas. Notre premier souci, c'est la population. Nous n'avons ménagé aucun effort et argent pour améliorer la performance» environnementale de l'incinérateur, souligne Raymond Dion, responsable du dossier au comité exécutif de Québec.</p>

		<p>Selon M. Dion, les rejets toxiques de dioxines et de furannes surviennent au démarrage d'un des quatre fours et durent de 24 à 48 heures. «On a modifié la séance de démarrage pour injecter plus de charbon actif» qui capte les émanations.</p> <p>La mesure constatée en septembre, qui dépassait de 20 fois les normes, est la plus haute depuis 1992. En général, les rejets sont en deçà des normes. Le nombre de tests sera doublé, de quatre à huit, dès l'an prochain, pour s'assurer que la situation reste sous contrôle.</p> <p>Pour ce qui est du monoxyde carbone, la rénovation des quatre lignes de four, d'ici à la fin de 2009, réglera le problème, assure M. Dion. La Ville aura alors investi 60 millions \$ dans la modernisation de cet équipement «essentiel» pour Québec, qui roule presque à pleine capacité.</p> <p style="text-align: center;">Réactions de la santé publique</p> <p>L'idéal serait évidemment qu'on puisse s'en passer complètement, souligne Slavko Sebez, à la direction de la Santé publique. «Nous plaidons toujours pour le moins de pollution possible. Mais il faut être réaliste, il n'y a pas de solution simple.» La Santé publique plaide néanmoins pour la fermeture de l'incinérateur au plus tard en 2024 à la faveur de solutions de disposition plus écologiques.</p> <p style="text-align: center;">Un peu de la faute des citoyens</p> <p>Prises isolément, les concentrations des émissions de l'incinérateur n'ont pas d'impact direct sur la santé de la population, tient à rassurer M. Sebez. Dans le cas des dioxines et des furannes, toutefois, celles-ci s'ajoutent dans le secteur à celles générées par le chauffage au bois en période hivernale et de la papetière Stadacona. Encore que la vapeur fournie par l'incinérateur a permis de fermer les chaudières les plus polluantes... Pas simple, disions-nous.</p> <p>Les citoyens ont leur part de responsabilité avec l'utilisation du bois de chauffage, mais aussi avec leurs déchets. Le recyclage permet d'éviter la combustion des matières les plus polluantes et de diminuer les émanations en proportion.</p> <p>Sans parler du fait que la principale source de pollution atmosphérique dans le secteur de Limoilou demeure la circulation routière, selon les études du ministère de l'Environnement du Québec.</p>
--	--	---

2008	<p>Québec Hebdo Frédéric Masson 19 novembre 2008</p>	<p style="text-align: center;">Nature de l'incident</p> <p style="text-align: center;">Même incident mentionné précédemment</p> <p style="text-align: center;">Réactions de la ville de Québec</p> <p>La Ville de Québec a cru bon rassurer la population, aujourd'hui, relativement à la mise à jour d'un dépassement des normes concernant les émissions de dioxines et de furannes survenu en septembre dernier à son incinérateur.</p> <p>Sans nier les faits, les autorités municipales affirment qu'il s'agit d'un seul résultat pour un seul des quatre fours, et ce, pour deux paramètres.</p> <p>Ainsi, la Ville explique que les résultats négatifs se sont produits lors de tests d'échantillonnages qui ont eu lieu les 10 et 11 septembre selon les prescriptions du Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles. Il a alors été permis d'observer un important dépassement de la norme en ce qui a trait aux dioxines. Ce type de résultat n'avait jamais été observé sur l'une des lignes d'incinération depuis 1992.</p> <p>Le dépassement s'expliquerait par une série d'événements, allant de l'arrêt du four concerné pour la réalisation de travaux de modernisation à un faible dosage de charbon actif dans les dispositifs antipollution de ce même four lors de son redémarrage, moment où ont été effectués les tests. Le charbon actif est une substance qui permet le captage des dioxines, des furannes et des métaux lourds comme le mercure.</p> <p>Conseiller municipal et responsable des dossiers environnementaux, Raymond Dion a tenu à se faire rassurant.</p> <p>«La Ville de Québec a non seulement le souci constant de respecter les normes en vigueur, mais tente toujours faire mieux que le seul respect de celles-ci. Le comité exécutif prend cette situation très au sérieux puisqu'il y va de la santé publique. Des mesures de correction ont déjà été apportées pour remédier à la situation.»</p>
2009	<p>Journal de Québec Régys Caron</p>	<p style="text-align: center;">Nature de l'incident</p> <p>Les derniers relevés des émissions atmosphériques à l'incinérateur de Québec révèlent des dépassements des taux d'acide chlorhydrique et de monoxyde de carbone. Les émissions de dioxines et de furanes seraient sous la norme, affirme la Ville de Québec dans un communiqué.</p> <p style="text-align: center;">Réactions de la Ville de Québec</p>

		<p>Les dépassements d'émissions d'acide chlorhydrique (HCl) seraient dus à un « sous-dosage de chaux hydratée, un réactif utilisé pour la neutralisation des gaz acides. Une reprise de contrôle des émissions est d'ailleurs en cours pour confirmer ce nouveau dosage », écrit la Ville.</p> <p>Quant aux émissions de monoxyde de carbone (CO), les dépassements seraient dus à « une combustion incomplète dans les fours ». Des travaux de réglage sont en cours, semble-t-il.</p> <p>« La quantité de CO émise aux cheminées a grandement diminué depuis la réfection des fours en 2008 et 2009 », ajoute la Ville, qui aura investi 60 millions de dollars entre 2005 et 2011 pour moderniser l'incinérateur.</p> <p>Par ailleurs, la Ville serait parvenue à réduire les concentrations de dioxines et de furanes sous les normes du ministère de l'Environnement, même au moment du démarrage des fours. Des dépassements avaient été constatés en septembre 2008 pendant le démarrage du four numéro 3.</p> <p>La Ville avait accepté au début de l'été d'augmenter les échantillonnages moyennant un contrat de 217 418 dollars octroyé à la firme Consulair Gaston Bélanger inc. Les résultats de ces échantillonnages seront publiés sur le site Internet du comité de vigilance de l'incinérateur.</p>
2010	Journal de Québec Diane Tremblay	<p style="text-align: center;">Nature de l'incident Dépassements des normes antérieures</p> <p style="text-align: center;">Réactions de la ville</p> <p>Près de 75 % des travaux de modernisation de l'incinérateur de Québec sont maintenant achevés. Réalisé au coût de 60 millions de dollars, ce projet a permis entre autres d'améliorer le contrôle des émissions atmosphériques.</p> <p>Chaque année, l'incinérateur brûle quelque 285 000 tonnes d'ordures. Même si le gisement de déchets tend à augmenter avec l'accroissement de la population et la vigueur de l'activité économique, le volume traité demeure plutôt stable, soutient l'ingénieur de l'exploitation, M. Yves Fréchet.</p> <p>« Les activités de recyclage, de valorisation et de réduction de déchets à la source sont de plus en plus performantes », affirme-t-il.</p>

		<p>« L'incinérateur permet de réduire le volume de déchets par un facteur de 10 », souligne M. Fréchet au cours de la visite des installations dans le quartier Limoilou.</p> <p>Au cours du processus d'élimination, le traitement de la fumée constitue une étape importante. Une somme de 2,1 millions de dollars a été consentie pour remplacer les analyseurs de gaz.</p> <p>« L'usine est soumise à des normes extrêmement sévères. Au niveau des émissions atmosphériques, on parle de 20 mg de particules par mètre carré. C'est très minime comme quantité. Pour les chaudières typiques de biomasse forestière, par exemple, les normes sont beaucoup moins sévères.»</p> <p>Le département de santé publique suit de près l'exploitation de l'incinérateur dont la gestion a été confiée à l'entreprise privée (Groupe Tiru) jusqu'en 2024.</p> <p>« Ils s'assurent constamment que les équipements rencontrent les normes. Ils ont prélevé des mesures dans l'air pour voir s'il y avait un impact dans le quartier et ils n'ont pas été capables d'identifier la présence de l'incinérateur », a poursuivi l'ingénieur.</p> <p>Pour compléter le projet de modernisation, entrepris en 2005, des travaux de génie civil doivent être réalisés sur les rampes de déversement et la conduite d'air chaud qui alimente la papetière White Birch. Les systèmes électriques, ainsi que les ponts roulants ont été remplacés.</p> <p>L'incinérateur fournit 40 % des besoins en énergie à la papetière. Cette entente rapporte à la Ville de Québec un revenu de 10 millions de dollars par année, soit 1 % du budget global.</p>
2011	Radio-Canada	<p style="text-align: center;">Nature de l'incident</p> <p>L'incinérateur de Québec pollue beaucoup moins qu'il y a trois ans, mais il lui reste encore du chemin à faire pour diminuer ses émissions polluantes.</p> <p>La Ville de Québec complète cette année son projet de modernisation de 60 millions de dollars entrepris en 2005 pour réduire la pollution venant de l'incinérateur.</p> <p>Il y a trois ans, les émanations de dioxines et de furannes, deux substances cancérigènes provenant de l'incinérateur, atteignaient trois fois la norme du gouvernement du Québec. Or,</p>

		<p>selon le dernier échantillonnage réalisé au mois de septembre, ces émanations sont maintenant tout juste sous la norme.</p> <p style="text-align: center;">Réactions de la ville</p> <p>Selon Steve Verret, conseiller municipal du district de Lac-Saint-Charles-Saint-Émile, il s'agit d'une nette amélioration. « Pas [que l'incinérateur] ne pollue plus, mais respecte les normes que le ministère de l'Environnement suggère, même qu'on est en deçà des normes », fait-il valoir.</p> <p style="text-align: center;">D'autres travaux nécessaires</p> <p>Toutefois, bien qu'ils aient diminué, les rejets de monoxyde de carbone dépassent encore la limite à respecter. En 2008, ils atteignaient près de 20 fois la limite permise. À pareille date en septembre, ils la dépassaient d'environ quatre fois.</p> <p>Selon Sylvie Verreault, conseillère en environnement à la Ville de Québec, la situation n'est toutefois pas inquiétante. « Le monoxyde de carbone, ça peut être nocif pour la santé, mais au niveau de l'incinérateur, je reprends un peu les paroles des gens de la santé publique, ça se dissipe rapidement. Donc, au niveau de l'air ambiant autour de l'incinérateur, ce n'est pas une problématique. »</p>
<p>2013 Mars</p>	<p>TVA Nouvelles Marc-André Gagnon</p>	<p style="text-align: center;">Nature de l'incident</p> <p>La publication de données sur une concentration inquiétante de nickel dans l'air du quartier Limoilou, où se trouve l'incinérateur. Des installations portuaires ont aussitôt été pointées du doigt, mais l'incinérateur municipal pourrait aussi être une source de contamination.</p> <p style="text-align: center;">Réactions de la ville</p> <p>Comme l'annonçait le maire Régis Labeaume, samedi, la Ville de Québec va faire passer son incinérateur au peigne fin au cours des prochaines semaines.</p> <p>Aujourd'hui, le comité exécutif de la Ville a octroyé deux premiers contrats, totalisant 87 980 \$, à Consulair Gaston Boulanger une entreprise de Québec. Son mandat: vérifier le contenu des émanations de l'incinérateur et faire l'analyse des échantillonnages qui avaient été effectués précédemment.</p> <p>Deux autres études vont s'ajouter sous peu, si bien que la Ville engagera plus de 100 000 \$ dans l'opération.</p>

		<p>Au cours des prochaines semaines, on va donc analyser tout ce qui sort de l'incinérateur: la fumée, la poussière, les cendres volantes et les résidus métalliques brûlés. L'objectif est de savoir si l'incinérateur a un rôle à jouer dans la contamination de l'air dans le quartier.</p> <p>En inscrivant cette démarche dans le cadre «d'un litige appréhendé en regard de la contamination environnementale et la qualité de l'air dans le secteur de Limoilou», peut-on lire dans un sommaire décisionnel, c'est le Service des affaires juridiques de la Ville qui a été chargé de confier le mandat à Consulair Gaston Boulanger inc., de Québec.</p> <p>Cela a eu pour principal effet d'éviter à la Ville d'avoir à procéder par appel d'offres, comme elle doit le faire pour tout contrat supérieur à 25 000\$.</p> <p>«On veut que ça se fasse rapidement», a expliqué le porte-parole de la Ville, Jacques Perron.</p> <p>Les résultats de ces analyses seront connus après le dépôt de l'avis de la Direction de la santé publique sur la contamination de l'air de Limoilou, fin-avril.</p> <p style="text-align: center;">Autre réaction</p> <p>En attendant, le ministre de la Santé, Réjean Hébert, continue de demander aux citoyens de Limoilou d'être patients et de faire confiance au travail de la Direction de la santé publique.</p> <p>«Si c'était un problème urgent, au niveau de la santé, on aurait tout de suite pris des actions. Ce n'est pas un problème urgent, ce sont des effets à long terme. On va prendre quelques semaines pour bien documenter ça et informer la population convenablement.»</p>
2013 octobre	<p style="text-align: center;">Le Soleil Baptiste Ricard-Chatelain</p>	<p style="text-align: center;">Nature de l'incident</p> <p>Les environmentalistes disent vrai : l'air respiré dans certains quartiers de la capitale est souvent de piètre qualité, ce qui affecte la santé des résidents. Et l'incinérateur de la Ville de Québec est au nombre des coupables.</p> <p>«Oui, il y a un problème de qualité de l'air qui se retrouve plus spécifiquement dans certains quartiers», confirme Renée Levaque, biologiste et coordonnatrice de l'équipe santé et environnement de la Direction régionale de santé publique de la Capitale-Nationale.</p> <p>Elle corrobore ainsi le constat de militants écologistes qui ont tenté, en milieu de semaine, de réinscrire ce dossier à l'agenda des politiques en campagne électorale. Les habitants de Saint-Roch,</p>

		<p>de Saint-Sauveur et de Limoilou sont particulièrement affectés : «On le voit par les effets sur la santé.»</p> <p>Ces quartiers étant déjà réputés pour avoir une partie de sa population défavorisée, la piètre qualité de l'air s'ajoute aux autres facteurs de risque.</p> <p>Allergies, crises d'asthme, problèmes cardiorespiratoires... «Ça peut aller jusqu'à des cancers.» Le taux de mortalité serait aussi plus élevé.</p> <p>Faut-il s'alarmer? Non, répond Mme Levaque. Mais il faut être préoccupé. Les relevés des stations de prélèvements du ministère de l'Environnement sont éloquentes : dans Limoilou, l'air est jugé «bon» seulement un jour sur trois. Le reste du temps, il est tout juste «acceptable», parfois carrément «mauvais», déplore-t-elle.</p> <p>La source du mal</p> <p>Quelle est la source du mal? «C'est la question qui tue! Il n'y a pas une source unique. On a identifié quatre grands générateurs de risques.</p> <p>«Au premier chef, c'est le transport, ensuite, c'est le chauffage au bois, l'industrie et l'incinérateur.» Tous ces polluants se mélangent dans le vent qui se dirige souvent vers la basse ville et y déverse sa cargaison. Le tout est retenu sur place par la falaise.</p> <p>L'incinérateur municipal continue donc de souiller l'air, même si des efforts importants ont été investis pour réduire ses émissions toxiques, expose-t-elle.</p> <p>«Il y a beaucoup de polluants qui sortent de l'incinérateur. [...] Les quatre fours fonctionnent encore à pleine capacité. C'est le volume [de déchets brûlés] qui continue d'augmenter.»</p> <p>Attention avant d'accuser la municipalité... Ces déchets proviennent souvent de nos poubelles!</p> <p>«C'est une responsabilité citoyenne aussi.» Nous consommons plus, nous jetons plus.</p> <p>Et vous, de la banlieue, vous pensez vous en tirer? Vos poêles à bois vous rendent malade à petit feu. La station de prélèvement installée vers l'aéroport se réveille avec l'arrivée de la froidure. La qualité de l'air chute alors et ne se rétablit qu'au printemps.</p> <p>Chaque Québécois doit être conscient de son impact, indique Renée Levaque. En voiture, devant une attisée, en remplissant la grosse poubelle sur roues, même en embarquant dans l'autobus municipal qui crache sa fumée noire, chacun fait sa part pour polluer l'air.</p> <p>«Si on se compare à Montréal, on est en meilleure position ici. Mais il ne faut pas s'asseoir sur nos lauriers.»</p>
2014 février	Le Soleil Jean-François Cliche	<p style="text-align: center;">Nature de l'incident</p> <p>L'incinérateur de Québec a enfreint les normes sur la pollution au mercure l'automne dernier, rejetant 35 microgrammes par m3 ($\mu\text{g}/\text{m}^3$) de ce métal toxique dans l'air alors que la loi l'oblige à</p>

		<p>maintenir ses émissions à 20 µg/m³. Tout indique que l'épisode fut bref, mais la Ville de Québec entend tout de même resserrer sa surveillance.</p> <p>e sont des fonctionnaires municipaux qui ont informé les conseils de quartier de Limoilou du dépassement, a appris au Soleil le chimiste Yvan Ouellet, qui siège dans celui de Maizerets à titre de citoyen. Les teneurs en mercure qui s'échappent de l'incinérateur sont mesurées deux fois l'an, trois jours au printemps et trois jours à l'automne. C'est en octobre que l'infraction a été constatée sur une des trois cheminées de l'incinérateur.</p> <p>M. Ouellet admet de lui-même qu'il s'agit d'un incident isolé, le seul dépassement des normes sur le mercure enregistré depuis 2002. «C'est plutôt rassurant, ça montre qu'il n'y a pas de problème chronique de pollution au mercure», dit-il.</p> <p>Mais il ajoute du même souffle que cet épisode montre les trous qu'il y a dans le suivi des émissions de mercure à la Ville de Québec. «Deux campagnes d'échantillonnage de trois jours, ce n'est pas suffisant pour bien représenter ce qui se passe à l'année. Il y a un principe qui dit qu'un incinérateur doit respecter les normes en tout temps, pas seulement en mai et en octobre», critique M. Ouellet.</p> <p>On ignore en outre si le pic de mercure de l'automne a duré une seule journée ou s'est étendu sur une plus longue période. Pour le savoir, dit-il, il faudrait que la Ville se munisse d'un appareil capable de faire un suivi du mercure en continu - soit quelques fois par jour, 365 jours par année.</p> <p style="text-align: center;">Réactions de la ville</p> <p>Et vérification faite à l'hôtel de ville, il semble que ce sera fait. «Quand on a eu vent de ça, les travaux publics se sont mis à la recherche d'un appareil de suivi en continu, dit la porte-parole Marjorie Potvin. (...) Ça existe en Europe, et on va essayer de s'en procurer un.»</p> <p>Il semble que les pics de mercure surviennent dans plusieurs incinérateurs d'un peu partout dans le monde sans que l'on sache trop pourquoi.</p>
2014 avril	Mon Limoilou Marie-Christine Guay	<p style="text-align: center;">Nature de l'incident</p> <p>Le conseil de quartier de Maizerets a annoncé ce matin par voie de communiqué que des émanations de mercure excédant de près de 1,7 fois la norme auraient été émises par l'incinérateur de Québec en octobre dernier. Le conseil de quartier sonne aujourd'hui l'alarme en dénonçant le fait qu'il est actuellement impossible d'assurer à la population que des mesures ont été prises depuis pour corriger la situation. Joint au téléphone, Yvan Ouellet, membre du conseil de quartier de Maizerets et représentant du conseil au Comité de vigilance de l'incinérateur, soutient qu'il est important que les citoyens soient informés immédiatement de ce genre</p>

		<p>d'événement: « La santé, ce n'est pas négociable! » Il demande à la Ville de Québec de prendre tous les moyens pour vérifier s'il y a actuellement des dépassements de mercure à l'incinérateur. Le conseil de quartier compte de plus demander au Comité de vigilance d'accroître sa transparence en mettant en œuvre des moyens pour informer rapidement la population des quartiers lors de dépassements des normes ou d'anomalies significatives de fonctionnement de l'incinérateur, puisque c'est l'un des mandats du Comité de relayer l'information à la population. Il soumettra également un signalement à la Direction de la santé publique de la Capitale-Nationale, le tout à des fins préventives.</p> <p style="text-align: center;">Réactions de la ville</p> <p>Nous sommes dans l'attente d'un retour d'appel de Suzanne Verreault, présidente du Comité de vigilance de l'incinérateur, pour tenter de comprendre pourquoi une telle annonce a été émise par le conseil de quartier et non par le Comité de vigilance. Nous vous tiendrons informés dès que possible.</p>
<p>2014 juillet</p>	<p>Le Soleil Annie Morin</p>	<p style="text-align: center;">Nature de l'incident</p> <p>La Ville de Québec souhaite comprendre pourquoi l'incinérateur de Québec a pollué l'air de Limoilou cet automne en émettant trop de mercure.</p> <p>En mars dernier, la Ville a reçu un avis de non-conformité du ministère de l'Environnement indiquant qu'elle avait enfreint, au mois d'octobre 2013, de plus de 20 % les normes sur la pollution du métal toxique sur une des trois cheminées de l'incinérateur. Chaque année, deux campagnes d'échantillonnage y sont réalisées afin de vérifier si tous ses paramètres sont conformes aux normes gouvernementales. Celle du mois de mai n'avait pas décelé d'irrégularité.</p> <p>C'est l'un des membres du conseil de quartier de Limoilou, le chimiste Yvan Ouellet, qui avait révélé l'incident au Soleil. Il s'était réjoui de ce qui semblait être un cas isolé, mais avait quand même déploré que seulement deux évaluations soient réalisées annuellement. Il avait expliqué que pour être capable de savoir si un pic de mercure perdurait sur plus d'une journée, il fallait être muni d'un appareil de suivi en continu.</p> <p style="text-align: center;">Réactions de la ville</p> <p>«Puisque c'est la première fois depuis qu'on fait des suivis environnementaux que nous avons un dépassement de mercure, on veut documenter et comprendre d'où cela vient», explique la porte-parole de la Ville de Québec, Marjorie Potvin. Elle explique que même les pays européens, qui ont beaucoup plus d'incinérateurs, ont de la difficulté à déceler la provenance de leurs émissions.</p>

		<p>Pour ce faire, elle a octroyé un contrat au Centre de recherche industrielle de Québec (CRIQ), qui réalisera une étude «nécessaire afin de régler le problème», indique le sommaire décisionnel de la municipalité daté du 26 juin.</p> <p>(...) le CRIQ travaillera avec cet équipement de pointe (un appareil de suivi en continu) qui permet de surveiller 24 heures sur 24 les émissions de l'incinérateur mais seulement pour la durée de ce mandat. Il n'est pas prévu que la Ville de Québec en fasse l'acquisition, précise Mme Potvin. Le contrat, qui inclut un mois d'analyse en continu, est d'une valeur de 86 000 \$. S'il est exécuté au complet, soit pour six mois, la municipalité déboursa un peu moins de 170 000 \$.</p>
2015 Avril	<p>Le Devoir Isabelle Porter</p>	<p style="text-align: center;">Nature de l'incident</p> <p>La Ville a annoncé lundi qu'elle mettait un terme à son contrat avec le groupe Tiru pour l'exploitation de l'incinérateur, afin de l'exploiter elle-même. L'entreprise gérait les installations depuis pas moins de 22 ans.</p> <p>La Ville doit dès lors ajouter à son personnel une bonne partie des employés actuels de l'incinérateur. Au total, 48 postes seront créés, mais on ne sait pas combien exactement seront transférés de l'incinérateur et combien seront créés de toutes pièces. Les détails du transfert doivent être réglés dans le cadre de négociations qui doivent être bouclées d'ici le 31 décembre.</p> <p>La Ville rapatrie la gestion de l'incinérateur parce qu'elle pense que ça lui coûtera moins cher. « La Ville récupère cet équipement afin de maximiser les revenus qu'elle pourra tirer de la vente de vapeur ou de toute autre activité à être développée », précisent les documents du comité de direction.</p>
2015 juin	<p>Journal de Québec Stéphanie Martin</p>	<p style="text-align: center;">Nature de l'incident</p> <p>Ça ne tourne pas rond à l'incinérateur de Québec depuis que la Ville a repris le contrôle des opérations. Les déchets s'accumulent au sol et les camions attendent de longues minutes en file.</p> <p>En avril, la Ville de Québec a retiré la gestion et l'exploitation de son incinérateur à Tiru, une entreprise privée. Une rupture de contrat qui doit permettre de maximiser les revenus qu'elle tirera de la vente de vapeur, entre autres.</p> <p>Or, depuis la reprise en régie interne, les opérations connaissent des ratés, ont témoigné des travailleurs. «Ces temps-ci, la Ville a repris (la gestion) et ils ont des problèmes d'opérations»,</p>

		<p>rapporte le directeur général de l'entreprise Sani-Terre, Yves St-Pierre. «Ce sont des nouveaux opérateurs et ils essaient des techniques.»</p> <p>Sani-Terre est mandatée par la Ville pour la cueillette et le transport des matières résiduelles. Ses camions déchargent les déchets à l'incinérateur. Mais ces jours-ci, les chauffeurs doivent patienter parfois jusqu'à une heure pour décharger le camion. «Ce bout-là nous fatigue un peu. Quand c'est un problème d'opérations, c'est un peu moins agréable», exprime M. St-Pierre, qui souligne quand même la «bonne collaboration de la Ville».</p> <p>Malgré tout, son entreprise a l'intention de facturer le temps d'attente. «Il va falloir qu'on billon peu ce qui a été attendu depuis quelques jours. Parce c'est un peu trop.» Le montant n'est pas encore déterminé.</p> <p style="text-align: center;">DES FACTURES SALÉES !</p> <p style="text-align: center;">1 m \$ -</p> <p style="text-align: center;">prix payé par la ville pour rompre le contrat avec tiru et reprendre la gestion de l'incinérateur</p> <p style="text-align: center;">360 000 \$ -</p> <p style="text-align: center;">coût initial du contrat pour le détournement des déchets vers des sites d'enfouissement pendant la réparation de la chaudière du four numéro un.</p> <p style="text-align: center;">864 000 \$ -</p> <p style="text-align: center;">coût final du contrat après que des «non-conformités majeures» eurent forcé la ville à reprendre une partie des travaux sur le four.</p> <p style="text-align: center;">facture à venir...</p> <p style="text-align: center;">pour l'attente imposée aux camionneurs.</p> <p style="text-align: center;">Réactions de la ville</p> <p>À la Ville de Québec, le porte-parole Sylvain Gagné assure que la situation n'est pas nouvelle. «Il passe en moyenne 150 camions par jour. Il peut y avoir des débris qui se retrouvent là.» Il convient qu'«on est encore dans la période de transition. On a rencontré tous les intervenants pour dire qu'on veut un environnement efficace et optimum».</p> <p style="text-align: center;">Quant à l'attente, elle n'est pas inhabituelle, dit-il. «On ne relève pas une situation particulière» ces derniers jours.</p>
--	--	--

2015	Le Soleil Annie Morin	<p style="text-align: center;">Nature de l'incident rapport d'un inspecteur municipal concluant qu'«il y a présence de pollution atmosphérique dans le secteur de Limoilou»</p> <p style="text-align: center;">Réactions de la ville</p> <p>Mme Verreault et le maire Régis Labeaume ont rencontré le Dr François Desbiens, directeur de la santé publique, au cours du dernier mois pour discuter d'un rapport à venir sur l'incinérateur. Le sujet a dévié sur la qualité de l'air dans Limoilou et dans les quartiers environnants du centre-ville. «Je ne vous dis pas que les analyses sont commencées, mais ils sont en train de voir. C'est quand même important comme étude, ça prend une bonne organisation et une bonne équipe de travail», a indiqué la conseillère municipale, satisfaite de savoir qu'un «modèle» est en élaboration.</p>
2016	Le Soleil Jean-François Cliche	<p style="text-align: center;">Nature de l'incident</p> <p>Malgré de grandes améliorations depuis 15 ans, l'incinérateur de Québec dépasse encore les normes de pollution à l'occasion, en particulier pour le monoxyde de carbone, le mercure et les dioxines et furanes. C'est du moins ce qui ressort de chiffres rendus publics par la Ville, mercredi.</p> <p>Québec a pris 12 mesures de ce qui sort de l'incinérateur (trois fois pour chacun des quatre fours de l'installation) en juin dernier. Dans l'ensemble, la moyenne des émissions respecte tous les critères, mais quelques dépassements ont été observés. À deux reprises sur 12, les critères ont été enfreints pour le monoxyde de carbone (CO) et le mercure, et par 2 fois sur 13 tests pour les dioxines et les furanes (deux cancérigènes). La situation semble plus problématique pour le CO puisque la moyenne des émissions cette année, à 49 milligrammes par mètre cube (mg/m3) est très proche de la norme (57 mg/m3).</p> <p>Rappelons que les normes actuelles, adoptées en 2009, étaient souvent enfreintes par le passé, en particulier pour le monoxyde de carbone, émis au rythme moyen de 242 mg/m3 entre 2002 et 2012, soit plus de quatre fois le seuil légal. Ces émissions ont été ramenées à 54 mg/m3 l'an dernier et à 49 mg/m3 cette année.</p> <p style="text-align: center;">Réactions de la ville</p> <p>«En conséquence, la Ville procède actuellement à une revue des procédures et des équipements à l'incinérateur afin de déterminer les causes potentielles de ces dépassements occasionnels et les mesures à prendre pour s'assurer du respect, en tout temps, des normes environnementales», a fait savoir la municipalité par voie de communiqué.</p>

2016	Le Carrefour Marie-Claude Boileau	<p style="text-align: center;">Nature de l'incident</p> <p>Des tests à l'incinérateur ont démontré de nouveaux dépassements de mercure. Le Conseil de quartier de Maizerets s'inquiète des conséquences sur la santé de la population.</p> <p>Lors de sa rencontre mensuelle le 13 décembre dernier, le Conseil de quartier a dévoilé les résultats des plus récents tests à l'incinérateur qui ont eu lieu en septembre 2016. Ceux-ci ont révélé que la concentration de mercure pour une des quatre cheminées dépassait la norme. De nouvelles mesures ont ensuite été prises en octobre. Elles ont indiqué que la situation était revenue à la normale.</p> <p>L'organisme citoyen avait appris à l'automne que la norme pour la concentration de mercure avait été trop élevée en juin. De plus, des dépassements pour les dioxines et furanes de même que de monoxyde de carbone ont aussi été observés en juin.</p> <p style="text-align: center;">Inquiétudes</p> <p>Les membres du Conseil de quartier se questionnent sur la situation entre juin et septembre. «Qu'en était-il de la concentration de mercure pour la période de juin à septembre?», demandent-ils.</p> <p>Ceux-ci souhaitent plus de transparence quant à l'information et l'information du public sur la santé. Ils s'interrogent également sur l'incinérateur jugeant que la confiance est ébranlée.</p>
2016	Radio-Canada	<p style="text-align: center;">Nature de l'incident</p> <p style="text-align: center;">Même que précédemment avec compléments d'informations</p> <p>Le Conseil de quartier de Maizerets se dit préoccupé par la qualité de l'air que respirent les citoyens du secteur entourant l'incinérateur après que des résultats de tests démontrent que la norme pour la concentration de mercure a été dépassée en juin et en septembre.</p> <p>Selon les tests effectués par la Ville de Québec, les émanations de mercure ont atteint en septembre la valeur maximale de 59 microgrammes par mètre cube, soit plus de deux fois la limite permise. Des dépassements ont aussi été enregistrés en juin pour le mercure, les dioxines et les furanes.</p> <p>La situation soulève des interrogations, commente Yvan Ouellet, responsable du dossier de l'incinérateur au Conseil de quartier de Maizerets.</p>

		<p>« Il y a des questions auxquelles on aimerait bien avoir des réponses. S'il n'y a pas de dépassements entre juin et septembre, tout est revenu à la normale entre les deux tests, mais si entre les deux tests, le mercure dépassait également, ça devient encore plus inquiétant. »</p> <p>De nouveaux tests réalisés en octobre ont démontré que la situation était revenue à la normale. Mais le Conseil de quartier rappelle qu'un épisode de concentration élevée de mercure avait aussi été enregistré en octobre 2013.</p> <p>Yvan Ouellet déplore que la situation ne semble pas s'améliorer dans le temps, malgré des investissements pour moderniser les installations.</p> <p>« On modernise, mais en parallèle, il y a des paramètres qui ne s'améliorent pas! »</p> <p style="text-align: center;">Réactions de la ville</p> <p>« Arrêtez de jeter vos piles dans la poubelle », dit le maire</p> <p>De son côté, le maire de Québec explique que les deux épisodes répertoriés correspondent à deux redémarrages de l'incinérateur, qui doit de temps à autre être arrêté pour différentes raisons techniques. Lors des redémarrages, les émissions accumulées sortent alors « tout d'un coup », dit le maire.</p> <p>Régis Labeaume en profite pour rappeler aux citoyens de ne pas jeter à la poubelle des matières contenant du mercure.</p> <p>« Je vais dire aux citoyens ceci : "s'il y a des émissions de mercure lorsqu'on redémarre, c'est parce que vous jetez dans vos poubelles des piles et des lumières incandescentes." On vous dit et on va le répéter de ne jamais les jeter dans les poubelles. »</p> <p>La Ville dit travailler à faire en sorte que l'incinérateur n'ait plus besoin d'être redémarré. L'équipement date de 1974.</p>
--	--	---

<p>2017 Mars</p>	<p>Le Soleil Patricia Cloutier</p>	<p style="text-align: center;">Nature de l'incident</p> <p>L'an dernier, une campagne d'échantillonnage a révélé que la Ville dépassait encore, à l'occasion, les normes gouvernementales de pollution de l'air. Des rejets toxiques de mercure, de dioxines, de furanes et de monoxyde de carbone ont été observés.</p> <p style="text-align: center;">Réactions de la ville</p> <p>Lors de la séance publique du Comité de vigilance de l'incinérateur de Québec jeudi soir, la Ville a annoncé un plan d'action de huit mesures qui seront déployées d'ici 2018.</p> <p>La Ville s'engage à acheter des brûleurs au gaz naturel dans ses fours pour augmenter leur température, à embaucher un consultant expert en combustion et à valoriser environ 15 000 tonnes de boues, au lieu de les brûler.</p> <p style="text-align: center;">Une autre réaction</p> <p style="text-align: center;">Alexandre Turgeon du Conseil régional de l'environnement</p> <p>Alexandre Turgeon, directeur général du Conseil régional de l'environnement de Québec, explique que la Ville a investi beaucoup d'argent depuis 12 ans pour améliorer de façon technique son incinérateur. Mais les problèmes de pollution de l'air persistent.</p> <p style="text-align: center;">Mieux trier les déchets</p> <p>«Il y a un consensus qui se dégage parmi les membres du comité de vigilance, même chez les élus. C'est beau d'investir des millions de dollars dans l'équipement, mais là, où on a encore des croûtes à manger, comme citoyens, c'est dans le tri des déchets», exprime M. Turgeon.</p> <p>Il explique par exemple que l'incinérateur brûle plus de canettes d'aluminium que les citoyens de Québec en renvoient dans les dépanneurs ou au centre de tri. «Et ça, c'est sans compter les deux ou trois bonbonnes de propane par jour, et les vieux pneus.»</p> <p style="text-align: center;">Autre réaction de la ville</p> <p>La Ville de Québec reconnaît la problématique et a réservé de l'argent pour mener une campagne de sensibilisation auprès des industries qui produisent beaucoup de mercure, mais aussi auprès des citoyens, afin qu'ils arrêtent de jeter leurs piles et leurs ampoules fluocompactes à la poubelle. Ce type de résidus domestiques dangereux fait monter le taux de mercure dans l'air autour de l'incinérateur, situé à Limoilou. Mais selon M. Turgeon, ce dont la Ville a besoin, c'est d'une brigade verte, qui ferait le tour des bacs et donnerait des avertissements.</p>
----------------------	--	--

		La Ville est aussi revenue jeudi soir sur son projet d'usine de biométhanisation. L'administration municipale estime que lorsqu'elle sera en fonction, en 2021, elle contribuera à réduire de 18 % l'utilisation de l'incinérateur.
2017 Avril	Mon Limoilou Thomas Thivierge	<p style="text-align: center;">Nature de l'incident</p> <p>L'incinérateur de Québec aura droit à un investissement de 6 millions de dollars au courant des prochaines années. Cette somme aura pour but d'éviter qu'il ne dépasse davantage les normes environnementales.</p> <p>Au cours d'une soirée d'information organisée récemment par le Comité de vigilance de l'incinérateur, on apprenait que l'incinérateur respectait la majorité des normes d'émanations de gaz ou de produits chimiques dans l'atmosphère. Par contre, certaines substances ont vu leur taux de rejets augmenter de façon significative au courant de l'année 2016.</p> <p style="text-align: center;">Réactions de la ville</p> <p>Le mercure est le produit chimique dont le taux de rejets a atteint des sommets cette année, vraisemblablement du fait que la population jette trop de piles et d'ampoules aux ordures. Daniel Munger, du Service de l'environnement et de la valorisation énergétique de la Ville de Québec, a d'ailleurs mentionné que les citoyens devront faire un effort supplémentaire pour éviter de jeter des produits pouvant contenir des substances polluantes comme le mercure. Mais encore faudrait-il plus de centres de tri, a fait valoir une citoyenne.</p> <p>Ces problématiques de rejets atmosphériques ont amené la Ville à mettre en place huit mesures qui seront appliquées dès 2018, et qui devraient influencer positivement les rejets polluants émanant de l'incinérateur.</p> <p>Remplacer l'unité d'addition de charbon par quatre unités individuelles (une par four) ; Mesurer en continu les émissions de mercure sur le four 4 (le plus problématique) pendant une période de deux mois ; Ajouter deux brûleurs au gaz naturel dans chaque four pour augmenter la température ; Valoriser environ 15 000 tonnes de boues ; Maintenir la deuxième campagne d'échantillonnage aux cheminées en 2017 ; Embaucher un consultant expert en combustion ; Sensibiliser les industries, les commerces et les institutions grands générateurs de mercure aux bonnes pratiques ;</p>

		<p>Sensibiliser les citoyens à l'impact d'acheminer à l'incinérateur les résidus domestiques dangereux (RDD), entre autres les piles et les fluorescents, sur les émissions non conformes de mercure. (Source : Ville de Québec)</p> <p style="text-align: center;">Autre réaction</p> <p>Pour Alexandre Turgeon, directeur général du Conseil régional de l'environnement de Québec, la population est appelée à passer à une autre étape en ce qui concerne sa capacité à trier adéquatement ses déchets.</p> <p>Il y a un consensus qui se dégage parmi les membres du Comité de vigilance, même chez les élus. C'est beau d'investir des millions de dollars dans l'équipement, mais là où on a encore des croûtes à manger, comme citoyens, c'est dans le tri des déchets.</p>
<p>2017 mai</p>	<p style="text-align: center;">Le Soleil Annie Morin</p>	<p style="text-align: center;">Nature de l'incident Qualité de l'air dans Limoilou</p> <p>Un an et demi après une première annonce, la Ville de Québec lancera finalement une étude sur la qualité de l'air dans Limoilou. Même montant de 440 000\$ qu'en 2015, mais un territoire élargi à la toute la basse-ville et à Vanier pour évaluer l'impact des activités du Port de Québec et de diverses industries sur la santé des citoyens.</p> <p style="text-align: center;">Réactions de la ville</p> <p>«Cette étude, elle est due. Les gens l'attendent depuis longtemps. Là, on va avoir un vrai portrait. C'est une très bonne nouvelle pour les citoyens», a lancé la conseillère de Limoilou, Suzanne Verreault à propos de cette vaste analyse qui se déroulera jusqu'en 2019.</p> <p>Vrai que l'administration Labeaume et les autorités de santé publique avaient déjà fait une annonce semblable en 2015. Rien de neuf, donc, aux yeux de la conseillère de l'opposition Anne Guérette qui a en substance reproché lundi de servir du réchauffé.</p> <p>«On est toujours au même point, les citoyens de Limoilou n'ont pas de réponse concrète et là on va avoir les résultats dans deux ans, a-t-elle dit à propos de cette initiative lancée dans la foulée des épisodes de «poussière rouge» dans Limoilou en 2012.</p> <p>«On élargit à la basse-ville de Québec et à Vanier. Oui ç'a pris du temps, mais finalement plus de monde vont en profiter», a dit le maire de Québec Régis Labeaume pendant le conseil municipal de lundi.</p> <p>Un peu plus tôt, le maire, des élus de son équipe ainsi que le Dr François Desbiens, directeur de Santé publique pour la Capitale-Nationale et son adjointe Isabelle Goupil-Sormany, ont présenté</p>

		<p>l'étude qui pourra, à terme, permettre d'identifier différents impacts nuisibles sur des problèmes cardiaques ou respiratoires ainsi que différents irritants.</p> <p>Un comité-conseil sera composé de citoyens, représentants d'entreprises du secteur comme le Port de Québec, Arrimage, l'incinérateur municipal, la papetière White Birch et Glencore.</p> <p>Mandat recentré</p> <p>L'analyse de la qualité de l'air se fera à partir des données du ministère de l'Environnement et on analysera aussi les nuisances liées aux poussières grossières, des dépôts qui ne sont pas nécessairement détectés par des analyses basées uniquement sur la qualité de l'air.</p> <p>Dr Desbiens a d'ailleurs attribué en partie à ces changements le temps écoulé entre les deux annonces avant de lancer finalement l'étude. Une période, dit-il, qui a permis de «concentrer le mandat». En novembre 2015, on souhaitait en effet évaluer les impacts du bruit, par exemple. «Les scientifiques ont dit qu'on embrassait trop large par rapport à l'argent qu'on avait», a admis Dr Desbiens.</p> <p>«Les gens voulaient que les 400 000\$ aillent exclusivement sur la qualité de l'air», a dit M. Labeaume.</p> <p>Autres réactions</p> <p>Véronique Lalande</p> <p>Sans voir véritablement de neuf dans cette deuxième annonce pour essentiellement la même étude, la citoyenne Véronique Lalande a tout de même salué l'élargissement du périmètre d'analyse à la basse-ville et à Vanier.</p> <p>«C'est la même chose qui avait été annoncée, mais tant mieux si on a pris le temps pour mieux faire les choses», a dit en entrevue au Soleil lundi soir celle qui avait sonné l'alarme sur les poussières de nickel émanant du Port de Québec il y a cinq ans déjà. Aujourd'hui porte-parole de l'Initiative citoyenne de vigilance du port de Québec, Mme Lalande voit aussi d'un bon oeil le fait que l'étude présentée lundi se penchera aussi sur les poussières grossières.«Au moins les choses bougent», a-t-elle conclu.</p> <p>Anne Guérette</p> <p>Rien de neuf, donc, aux yeux de la conseillère de l'opposition Anne Guérette qui a en substance reproché lundi de servir du réchauffé.</p> <p>«On est toujours au même point, les citoyens de Limoilou n'ont pas de réponse concrète et là on va avoir les résultats dans deux ans, a-t-elle dit à propos de cette initiative lancée dans la foulée des épisodes de «poussière rouge» dans Limoilou en 2012.</p>
--	--	--

<p>2017 Juillet</p>	<p>Mon Limoilou Raymond Poirier</p>	<p style="text-align: center;">Nature de l'incident</p> <p>L'automne dernier, quelques signaux préoccupants s'étaient manifestés, alors que deux dépassements de mercure avaient été notés. Un budget de 60 000\$ a été rapidement réservé afin de louer l'équipement nécessaire à une analyse soutenue de ces émanations, sur une période de six mois.</p> <p style="text-align: center;">Réactions de la ville</p> <p>L'incinérateur ne fermera pas, mais on investit dans l'amélioration constante de sa performance, dans le but de réaliser les efforts appropriés, tant pour la réfection des infrastructures que pour de la sensibilisation auprès de la population », indique la conseillère du district Vieux-Limoilou, Suzanne Verreault.</p> <p>Cela fait déjà deux ans que la Ville de Québec a repris la gestion de son incinérateur, jadis confiée à un sous-traitant. Un virage accompagné d'un mandat plus large pour les groupes de vigilance, et assorti de nombreux investissements à la hauteur de 10M\$.</p> <p>L'objectif de départ était simple : effectuer une mise à niveau de l'incinérateur et le rendre plus efficient.</p> <p>Ainsi, les fours ont été métallisés : une occasion pour réduire l'accumulation de « clunker », résidus qu'on y trouvait jadis en trop grande quantité.</p> <p>Des brûleurs au gaz naturel ont également été installés : un mécanisme qui permet, désormais, de réduire le délai entre l'allumage des fours et l'atteinte de la température ciblée – diminuant d'autant les émanations de CO2.</p> <p>Il n'y a pas eu d'autres dépassements. L'hypothèse actuelle est que ces deux pointes étaient des épisodes isolés qui provenaient de la combustion, donc du contenu, des déchets. »</p> <p>Bref, la conseillère assure que l'infrastructure est en processus constant de bonification.</p>
-------------------------	---	---

		<p>On travaille toujours pour l'améliorer. Et il faut dire qu'actuellement, quand on a de bons équipements, la combustion représente l'un des meilleurs moyens d'élimination des déchets », assure Mme Verreault.</p>
<p>2017 2 Novembre</p>	<p>Le Soleil Baptiste Ricard-Chatelain</p>	<p>Nature de l'incident Les dépassements des normes</p> <p>Réactions de la ville Le maire sortant de Québec, Régis Labeaume, convient que les rejets toxiques de l'incinérateur à déchets municipal excèdent les taux acceptables, mais avertit que cet équipement industriel est là pour rester. La Ville injectera cependant des millions de dollars chaque année pour améliorer sa performance.</p> <p>«Oui, on dépasse les normes de temps à autre, mais on va y arriver [...] on va être capable d'arriver dans les normes», a soutenu M. Labeaume en entrevue matinale avec l'animateur de Radio-Canada, Claude Bernatchez. Pas question, donc, de fermer les fours à poubelles; l'incinérateur serait essentiel: «Il faut investir des millions chaque année, on n'a pas le choix. [...] Il va falloir qu'on vive avec.»</p> <p>«Si on pouvait le faire disparaître, ce serait extraordinaire», a-t-il ajouté un peu plus tard en mêlée de presse. «Mais ce n'est pas comme ça que ça se passe dans la vraie vie; ce serait mentir à la population. Ce qui est important, c'est d'arriver à une situation parfaite en terme d'émissions. Et c'est pour ça qu'on a repris le contrôle [de la gestion de l'incinérateur] puis qu'on met beaucoup de millions à chaque année.»</p>
<p>2017 2 Novembre</p>	<p>TVA Nouvelles Martin Everell</p>	<p>Nature de l'incident En août 2014, la Ville de Québec a octroyé un contrat d'un demi-million de dollars à la firme Sodomec afin de refaire la surface intérieure d'un de ses quatre fours. Mais peu de temps après la fin des travaux, on dit avoir remarqué des bosses, des fissures et des perforations résultant d'un usage excessif de la force lors du nettoyage de la surface.</p> <p>Pendant les neuf mois de fermeture du four numéro un, plus de 32 000 tonnes de déchets ont été détournées vers le centre de tri de Matrec, puis acheminées avec de plus gros camions au dépotoir de Saint-Tite-des-Caps. La Ville a dû déboursier également 20 000 \$ en sable pour recouvrir les déchets.</p>

		<p>Et l'incinérateur n'était pas au bout de ses peines. L'inaction du four numéro 1 a également réduit considérablement la production de vapeur vendue à l'usine de papier White Birch. Si bien que la Ville a dû payer des pénalités de 261 000 \$ à l'usine de pâtes et papiers.</p> <p style="text-align: center;">Réactions de la ville</p> <p>La Ville a exigé des travaux correctifs, mais la firme Socomec a refusé de collaborer. Des travaux ont été tout de même entrepris, mais pendant tout ce temps la perte d'un four a eu des conséquences désastreuses pour l'incinérateur.</p> <p>La Ville réclame donc le montant des travaux correctifs, le million de dollars qu'a coûté le détournement des déchets vers le dépotoir et les pénalités payées pour la vapeur non produite. La facture totale s'élève à 1,9 million \$.</p> <p>Mais comme la firme Socomec a déclaré faillite en mai dernier, la poursuite vise les sous-traitants qui ont effectué les travaux</p>
<p>2017 27-28 Novembre</p>	<p>Le Soleil Baptiste Ricard- Châtelain</p>	<p style="text-align: center;">Nature de l'incident</p> <p>Même incident mentionné précédemment</p> <p style="text-align: center;">Réactions de la ville</p> <p>L'équipement est âgé. Il a été construit en 1974, à une époque où l'élimination de la pollution atmosphérique était moins à la mode, note Carl Desharnais, directeur de Projets industriels et valorisation. Mais l'équipement municipal a été amélioré en 1989 et continue de l'être, plaide-t-il.</p> <p>«Le principal problème de l'incinérateur, c'est le monoxyde de carbone», convient d'ailleurs Gilles Dufour, directeur général adjoint Eau et valorisation énergétique à la Ville. Quand il y a beaucoup de ce gaz à la sortie, c'est un signe que la combustion ne se fait pas bien et que d'autres contaminants pourraient s'échapper.</p> <p>Donc, lundi, la Ville a organisé une visite médiatique à l'incinérateur. Entre autres pour montrer qu'elle essaie de faire mieux, que des investissements de quelque 5 millions \$ par année pourraient permettre d'améliorer la performance.</p> <p>Performance qui n'est pas au point. Pourquoi ? Notamment parce que les 4 fours à poubelles de l'incinérateur ne chauffent pas vite. D'ici 2019, il y aura donc ajout de gros brûleurs au gaz pour</p>

		<p>que la température grimpe rapidement à plus de 850 degrés Celcius. Au-delà, les gaz nocifs sont brûlés eux aussi, affirme M. Dufour.</p> <p>Les mêmes bruleurs permettront de maintenir la température lorsque les 150 camions quotidiens déchargent des poubelles mouillées. Ou lorsqu'il y a trop de restes de table humides dans les sacs.</p> <p style="text-align: center;">Modernisation</p> <p>Et puis, reprend Carl Desharnais, il y aura également modernisation des équipements de filtration au charbon ; ceux-ci retiennent des contaminants avant qu'ils sortent par la bouche d'une cheminée.</p> <p>M. Desharnais fonde cependant plus d'espoirs sur la future usine de biométhanisation ; une grosse usine à compost, en somme qui devrait être à plein régime en 2022. C'est là que seront envoyées les boues issues de la filtration des égouts. Ainsi que tous les petits sacs verts que les citoyens devront remplir de résidus alimentaires.</p> <p>Car pour que le plan de l'administration municipale fonctionne, nous devons tous mettre l'épaule à la roue. La Ville a décidé de conserver l'incinérateur pour brûler les déchets de la grande région de Québec ; il faudra donc y envoyer moins de tout ce qui devrait aller ailleurs.</p> <p>Bon an, mal an, environ 300 000 tonnes de déchets sont déversées dans l'incinérateur. Dans le tas, pas mal n'importe quoi : beaucoup de matières recyclables, des vélos, résidus de construction, tables, matelas, bombonnes de propane (qui explosent dans les fours), pneus, chauffe-eau, ampoules fluocompactes, piles, pièces de voiture... «Les gens devront les disposer adéquatement», demande M. Desharnais. Pour que les cheminées crachent moins de poison, tout cela devrait être apporté à l'écocentre le plus près.</p>
<p>2017 Décembre</p>	<p>Le Soleil Baptiste Ricard- Châtelain</p>	<p style="text-align: center;">Nature de l'incident</p> <p>Un échantillon recueilli à la sortie des cheminées de l'incinérateur à déchets de la Ville de Québec révèle un taux d'arsenic 176 fois supérieur à la limite fixée par la municipalité.</p> <p>Deux fois l'an, des prélèvements sont effectués afin d'évaluer la performance des quatre fours à poubelles. Et selon les données datant de l'été — qui viennent d'être mises en ligne —, les autorités ont observé cet important dépassement de 176 microgrammes d'arsenic par mètre cube.</p>

		<p>Voilà qui est bien au-delà des résultats habituels. Et bien au-delà du maximum de 1 microgramme par mètre cube ciblé, un objectif fondé sur les lignes directrices émises par le Conseil canadien des ministres de l'Environnement.</p> <p>Un microgramme, c'est «la teneur qui ne devrait pas être excédée lors d'un contrôle efficace de la combustion et du système antipollution», précise un document municipal.</p> <p>En poursuivant la lecture, nous apprenons que le même échantillon réservait d'autres surprises : «Pour ce même essai, d'autres métaux sont également plus élevés tels le mercure, le sélénium, le bore et le calcium».</p> <p style="text-align: center;">Réactions de la ville</p> <p>«Nous n'avons pas identifié ce qui a causé cette forte concentration le jour de l'échantillonnage», commente la conseillère en communication responsable du dossier, Mireille Plamondon. La Ville écrit cependant que plusieurs détritiques brûlés peuvent être mis en cause : bois traité, produits électroniques et pharmaceutiques, pesticides, verre, céramique, huiles, solvants...</p> <p>Le taux d'arsenic dans la fumée de l'incinérateur «est contrôlable par l'injection de charbon [le même système que pour le mercure et les dioxines et furanes]», poursuit Mme Plamondon. «Le plan d'action pour contrôler les émissions annoncé en mars 2017 prévoit la modernisation de l'injecteur de charbon dans chaque four dès le printemps 2018.»</p> <p>La Ville entend également investir plusieurs millions de dollars pour ajouter des brûleurs au gaz naturel dans les quatre fours. Ils permettront d'augmenter et de maintenir la température, ce qui éliminerait plus de contaminants.</p> <p>Les autorités escomptent en outre que ces brûleurs géants permettront de réduire significativement la quantité de monoxyde de carbone craché par les cheminées. D'autres données diffusées en septembre confirmaient d'ailleurs que le taux de monoxyde de carbone expulsé continue de surpasser les normes en vigueur.</p> <p>Au cours d'une récente visite de l'incinérateur, le directeur général adjoint Eau et valorisation énergétique de la Ville de Québec, Gilles Dufour, expliquait : «Le principal problème de l'incinérateur, c'est le monoxyde de carbone. Quand il y a beaucoup de ce gaz à la sortie, c'est un signe que la combustion ne se fait pas bien et que d'autres contaminants pourraient s'échapper.»</p>
--	--	---

2018	Le Soleil Baptiste Ricard-Chatelain	<p style="text-align: center;">Nature de l'incident</p> <p>Nouveaux prélèvements, nouveaux dépassements des normes de rejets toxiques dans l'air à l'incinérateur à poubelles de Québec. Cette fois, les analyses révèlent que les cheminées ont craché 66 fois plus de dioxines et furanes que la cible; deux fois plus de mercure que permis.</p> <p>Ce n'est pas tout. La lecture d'un document mis en ligne par le Comité de vigilance de l'incinérateur de la Ville de Québec permet également d'apprendre qu'un test démontre que la fumée contenait jusqu'à 1,25 fois la norme d'acide chlorhydrique.</p> <p>Autre chose à signaler ? Les fours de l'incinérateur ont aussi craché bien trop de monoxyde de carbone. Jusqu'à 4 fois plus que la norme.</p> <p>Rappelons qu'au cours d'une récente visite de l'incinérateur installé dans Limoilou, le directeur général adjoint Eau et valorisation énergétique de la Ville de Québec, Gilles Dufour, expliquait : «Le principal problème de l'incinérateur, c'est le monoxyde de carbone. Quand il y a beaucoup de ce gaz à la sortie, c'est un signe que la combustion ne se fait pas bien et que d'autres contaminants pourraient s'échapper.»</p> <p style="text-align: center;">Réactions de la ville</p> <p>«La Ville de Québec informe la population que les résultats de la campagne d'échantillonnage effectuée en octobre 2017 à l'incinérateur indiquent des dépassements des normes environnementales en ce qui a trait au mercure, aux dioxines et aux furannes», lit-on dans le document attribué à la conseillère en communication Mireille Plamondon. Ces produits sont nuisibles à la santé.</p> <p>La Ville impute le gros des dépassements au four numéro 4 de l'incinérateur, qui échouerait plus souvent que les autres aux examens. Les autorités entendent donc le rénover à partir de la mi-février. Des améliorations devraient permettre d'augmenter la chaleur dans le four, ce qui améliore la combustion des gaz toxiques. «Lors de sa remise en fonction, à la fin du mois de mars, des échantillons seront analysés en continu afin de s'assurer que les émissions soient conformes aux normes environnementales», écrit la municipalité dans son communiqué.</p>
2018	TVA Nouvelles Stéphanie Martin	<p style="text-align: center;">Nature de l'incident</p> <p>Même incident mentionné précédemment</p>

		<p style="text-align: center;">Réactions de la ville</p> <p style="text-align: center;">«Je suis écœuré d’avoir ce genre de résultats-là», a exprimé Régis Labeaume, s’adressant à la population de Limoilou.</p> <p style="text-align: center;">«On veut le mener à des performances qui vont être complètement inattaquables. Et je veux dire aux gens de Limoilou: On est là. C’est très préoccupant.» Il assure que la Ville «va venir à bout» des problèmes récurrents de dépassement des normes.</p>
--	--	---